

## **Pour la mise à l'étude d'une solution coordonnée de sécurisation sociale des élus miliciens cantonaux et communaux**

Aubin Montavon (Le Centre)

Le système de milice constitue un pilier essentiel de l'organisation politique suisse. Dans le canton du Jura, comme ailleurs, il repose sur l'engagement de citoyennes et citoyens qui exercent leur mandat en parallèle d'une activité professionnelle, tant au niveau communal que cantonal, notamment en tant que membres d'un exécutif ou députés.

Ce fonctionnement implique un cumul d'activités qui ne s'accompagne pas toujours d'une couverture sociale cohérente. Les dispositifs actuels, conçus pour des activités salariées ou indépendantes classiques, peinent à prendre en compte la spécificité des mandats politiques.

Afin de concilier vie professionnelle, engagement public et vie familiale, de nombreux élus réduisent leur taux d'activité. Parallèlement, la charge des mandats n'a cessé d'augmenter ces dernières années, notamment au sein des exécutifs communaux, en particulier dans le contexte des fusions de communes. La complexification des dossiers et les exigences accrues renforcent encore les effets du cumul.

Dans ce contexte, des lacunes subsistent. En matière d'assurance accident, la couverture dépend du taux d'activité principal. En cas de maladie, l'absence d'assurance perte de gain liée au mandat peut entraîner une diminution significative de revenu. Enfin, les indemnités politiques n'atteignent généralement pas les seuils d'affiliation au 2<sup>e</sup> pilier, générant des lacunes de prévoyance.

Ces situations concernent tant les élus communaux que les députés cantonaux, et touchent particulièrement les personnes actives à temps partiel et les indépendants.

Certaines communes jurassiennes ont tenté d'apporter des réponses ponctuelles, sans cadre harmonisé. Ailleurs, des solutions partielles existent. Le canton de Vaud a édicté un règlement type à l'attention des communes concernant le traitement la prévoyance professionnelle des membres des communes. En France, un fonds de prévoyance des élus locaux (FONPEL) existe.

Au-delà des situations individuelles, ces lacunes constituent un frein réel à l'engagement politique et peuvent, à terme, affaiblir le système de milice. Elles soulèvent également une question d'égalité d'accès aux fonctions publiques, en pénalisant certains profils malgré leur volonté de s'engager.

Dans ce cadre, différentes pistes pourraient être examinées, notamment des assurances collectives ou des mécanismes de prévoyance adaptés ou une affiliation facultative. La mise en place d'une table ronde réunissant les principaux partenaires concernés pourrait constituer une première étape afin d'identifier de manière coordonnée les lacunes existantes et d'évaluer les pistes de solutions envisageables sans engendrer de charges supplémentaires pour l'État et en laissant aux communes la possibilité de définir les modalités de mise en œuvre de telles mesures.

**Le Gouvernement est invité à étudier la mise en place d'une solution coordonnée visant à améliorer la couverture sociale des élus miliciens du canton du Jura, tant au niveau communal que cantonal. Cette analyse portera en particulier sur les lacunes en matière d'assurance accident, de perte de gain en cas de maladie et de prévoyance professionnelle, ainsi que sur les solutions envisageables pour y remédier de manière adaptée et proportionnée, solutions à appliquer (échelon cantonal) ou à recommander (échelon communal).**

Aubin Montavon (Le Centre)

### **Co-signataires**

- Boris Beuret (Le Centre)
  - Mathieu Cerf (Le Centre)
  - Gauthier Corbat (Le Centre)
  - Vincent Eschmann (Le Centre)
  - Olivier Goffinet (Le Centre)
  - Marcel Meyer (Le Centre)
  - François Monin (Le Centre)
  - Lionel Maitre (Le Centre)
  - Magali Voillat (Le Centre)
  - Sandra Hauser (Le Centre)
  - Eric Pineau (Le Centre)
  - Clément Piquerez (Le Centre)
  - Sylvain Quiquerez (Le Centre)
  - Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
  - Guy Jubin (Le Centre)
  - Sébastien Piquerez (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 29 avril 2026